



3 avril 2020

**Déclaration du Président et de la Vice-présidente du Comité de Lanzarote  
sur le renforcement de la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels  
en temps de pandémie de COVID-19**

Ralentir la propagation du virus COVID-19 et veiller à ce que nos systèmes de santé puissent faire face à cette pandémie sans précédent sont devenus la priorité de la plupart des États membres du Conseil de l'Europe, dont beaucoup ont recours à des mesures de confinement strictes. Pour la grande majorité des enfants, le confinement est synonyme de protection dans un environnement sûr. Pour beaucoup trop de filles et de garçons, l'enfermement peut cependant entraîner une vulnérabilité accrue à la violence, y compris aux abus et à l'exploitation sexuels. Il est donc crucial d'évaluer l'impact des mesures de gestion de la crise COVID-19 et d'adapter les réponses des systèmes de protection de l'enfance à cette nouvelle situation. Les dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels ([la Convention de Lanzarote](#)) sont plus pertinentes que jamais et doivent être mises en œuvre.

En notre qualité de Président et de Vice-Présidente du Comité de suivi de cette Convention ([le Comité de Lanzarote](#)), nous appelons ses États parties à continuer de faire respecter les droits des enfants conformément à la Convention, qui leur impose de prendre des mesures spécifiques pour protéger tous les enfants et pour prévenir et combattre les abus et l'exploitation sexuels à tout moment et en tout lieu.

Alors que de plus en plus de pays appliquent des mesures de confinement, il est tragique de constater que de nombreux enfants, notamment les enfants en situation de vulnérabilité en raison d'un handicap mental ou physique ou d'une situation de dépendance, sont enfermés avec leurs agresseurs, que ce soit à la maison, dans des structures d'accueil extrafamiliales, dans des camps de réfugiés précaires ou dans des lieux où ils sont privés de leur liberté. Les États parties doivent veiller à ce que tous les enfants soient confinés dans un environnement sûr.

En outre, en raison des mesures de confinement, les enfants se connectent davantage à Internet et dépendent des réseaux sociaux pour rester en contact avec leurs amis, pour exprimer leurs sentiments, pour étudier, pour se distraire. Comme souligné par [EUROPOL](#), les délinquants sexuels profitent de cette situation et un nombre croissant d'enfants sont susceptibles d'être manipulés en ligne et de devenir victimes d'extorsion sexuelle, de cyberintimidation ou d'autres formes d'exploitation sexuelle facilitées par les technologies de l'information et de la communication. Il est essentiel de sensibiliser également à ces risques accrus en ligne.

Comme l'ont récemment souligné le [Partenariat mondial pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants](#) et l'[UNICEF](#), ainsi que ses partenaires de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, **la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, et la question de savoir comment signaler des faits préoccupants en toute sécurité, devraient faire partie intégrante de toutes les mesures de prévention et de contrôle mises en œuvre pour lutter contre le COVID-19.**

**Nous demandons instamment à tous les États parties à la Convention de Lanzarote de veiller à ce que les enfants soient informés de leur droit à la protection contre la violence sexuelle, ainsi que des services et mesures mis en place pour atteindre cet objectif.** Un dialogue permanent entre les

autorités nationales, régionales et locales, ainsi qu'une coopération avec la société civile et le secteur privé, doivent avoir lieu pour faire régulièrement le point sur la situation, évaluer les besoins et adapter les mesures afin que tous puissent continuer à remplir leur mission de prévention et de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels des enfants et de prise en charge des victimes de violences sexuelles.

L'intensification des mesures de confinement exposant les enfants à un risque accru d'abus, de négligence, d'exploitation et de violence, il est de la plus haute importance que les services d'assistance téléphonique et les lignes directes soient connus des enfants et du grand public et qu'ils soient disponibles 24 heures sur 24, y compris par le biais de plateformes en ligne. La pandémie COVID-19 ayant également des répercussions sur la capacité de ces services à répondre aux demandes croissantes, les États parties doivent s'assurer qu'ils disposent des ressources humaines et des équipements adéquats afin de ne laisser aucun appel à l'aide sans réponse.

Il convient également d'attirer à nouveau l'attention sur les initiatives de sensibilisation informant les enfants, d'une manière adaptée, du maintien de leur droit d'accès aux services de soutien et d'assistance, tant psychologiques que physiques. Cela peut se faire en lançant des campagnes en ligne, en faisant circuler au niveau national les documents de sensibilisation destinés à prévenir l'exploitation et les abus sexuels des enfants, et en attirant l'attention sur les services d'aide et d'assistance téléphonique qui existent déjà dans chaque État partie.

Les parents et les personnes s'occupant d'enfants avec lesquels ils sont confinés, doivent être aidés à faire face à leurs propres émotions et comportements dans cette situation de crise. En outre, ils doivent être habilités à prévenir et à réagir aux abus sexuels de leurs enfants, y compris les abus en ligne. Les efforts de communication doivent viser à sensibiliser les adultes aux mesures qu'ils peuvent prendre pour protéger leurs propres enfants. Le confinement est également l'occasion de renforcer les liens et d'établir une plus grande confiance entre les membres de la famille.

Le Conseil de l'Europe a élaboré une série de documents de sensibilisation qui peuvent également être utilisés et qui sont disponibles dans de nombreuses langues sur cette page web dédiée : <https://www.coe.int/fr/web/children/covid-19>

Nous sommes conscients que plusieurs administrations nationales et acteurs non gouvernementaux s'efforcent de répondre aux défis spécifiques posés par cette pandémie pour mettre fin à la violence sexuelle contre les enfants. Nous encourageons vivement tous les membres et observateurs du Comité de Lanzarote à poursuivre leurs efforts et à partager les initiatives prises jusqu'à présent à l'adresse [lanzarote.committee@coe.int](mailto:lanzarote.committee@coe.int) afin de nous permettre d'apprendre les uns des autres et de renforcer notre capacité collective à mettre fin à la violence sexuelle contre les enfants. Le Conseil de l'Europe mettra régulièrement à jour sa page web consacrée au Coronavirus et aux enfants en y ajoutant les leçons apprises et les conseils provenant d'Europe et d'ailleurs.

**Alors que nous luttons contre la pandémie COVID-19, nous devons nous rappeler que la violence contre les enfants est une autre pandémie qui fait des millions de victimes. Luttons ensemble contre ces deux phénomènes.**



George Nikolaidis  
Président du Comité de Lanzarote



Christel De Craim  
Vice-présidente du Comité de Lanzarote